

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **23** Nbre de voix délibératives : **130**
Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Acquisitions foncières sur la commune d'Acquisition foncière sur la commune de
Couzon au Mont d' Or parcelle E 570**

Monsieur VICAT a proposé au Syndicat Mixte des Monts d'Or la vente de sa parcelle cadastrée E 570 pour une surface totale de 10 943 m², situées au lieudit Pelocet à Couzon au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ce secteur, qui permettront progressivement de reconstituer une unité foncière, il a été proposé au propriétaire l'évaluation suivante :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
690680E570	570	10943	Friche	0.35	3830

PRÉFECTURE DU RHÔNE
15 FEV. 2016
Reçue
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Le montant de la vente s'élève à 3830 € hors frais notaire.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

